MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES
MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

5ème année nº 34 - Edition Générale nº 8 5-6 Juillet 1957

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE — Toutes zones

En raison de l'activité intense du parasite, renouveler avant le 15 juillet le traitement préconisé par le bulletin nº 3I.

Dans les vergers où l'on observerait une abondance de pucerons, utiliser de préférence le Parathion.

TAVELURE — Zones V et VI

Les rosées étant très abondantes, la protection des fruits devra être assurée à nouveau.

TORDEUSE ORIENTALE — Zones I - II - III - IV

Commencer les traitements sur les pêchers et poiriers dont on prévoit la récolte des fruits à partir du 10 août.

INFORMATIONS

Toutes zones

MILDIOU sur TOMATES

Les tomates sont sensibles au Mildiou de la pomme de terre. Cette maladie a occasionné des dégâts chez les cultivateurs qui n'avaient pas appliqué nos prescriptions. Il faut renouveler les traitements afin de maintenir le bon état sanitaire des plantes et produire des fruits sains.

MALADIES du MELON

Renouveler les traitements déjà préconisés.

ARAIGNEES ROUGES sur LEGUMES

Certaines plantations sont envahies par ce parasite. Traiter avec un acaricide en respectant les prescriptions légales qui interdisent ces traitements sur les légumes deux semaines avant leur récolte.

Les systémiques sont interdits sur cultures maraichères.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

P 194

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République-Montpellier.
Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.